



## COMMUNIQUÉ N°01/ADM/SIGAMP/FR/2024

Portant infructuosité de l'appel à manifestation d'intérêt n°11/ADM/SIGAMP/FR/2023

Faisant suite à la publication de l'Appel à manifestation d'intérêt n°11/ADM/SIGAMP/FR/2023 pour l'audit technique « au fil des travaux et à posteriori » des contrats de travaux, de prestations de services intellectuels et des fournitures financés par le guichet entretien (GE) et le guichet investissement (GI) du Fonds routier du Cameroun, un seul soumissionnaire a déposé son offre dans les délais.

À cet égard, conformément à l'article 76(4), cet appel d'offre est déclaré infructueux.

Le soumissionnaire ayant manifesté son intérêt est invité à retirer son offre au Courrier du Fonds routier dans un délai de huit jours, faute de quoi elle sera détruite.

Une nouvelle procédure sera lancée dans les meilleurs délais.

